

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 12

Le seize Novembre deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 08 Novembre 2023

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, ALLEGRE Jean Marc Conseillers Délégués
PROVOST Eric – BASSOT Christine – CORNET-MONAT Béatrice- ROUCHON Dominique – BELOT Jean-Luc - MOUILLER Annie - NERON Sylvie – CUISSET Betty

Etaient excusés : GUICHERD Cyril
LASSAIGNE Sébastien
TRAVARD Patricia

Secrétaire de séance : CORNET-MONAT Béatrice

OBJET : ACCEPTATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE DE LA COMMUNE DE VILLEMONTAIS A ROANNAIS AGGLOMERATION

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que depuis 2015, des communes de Roannais Agglomération assurent l'entretien des sites de points d'apport volontaire communautaire présents sur leur territoire par le biais d'une convention de mise à disposition de leurs services techniques à Roannais Agglomération. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition des services techniques de la commune de Villemontais à Roannais Agglomération pour l'entretien des points d'apport volontaire.

Cette mise à disposition de services représente un prévisionnel de 87.2 heures missions soit 2 616.00 € par an pour l'entretien de 2 sites de Point d'Apport Volontaire sur la commune.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} Janvier 2024 jusqu'au 31 Décembre 2026.

Le conseil municipal entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- Accepte la convention de mise à disposition des services techniques de la commune de Villemontais à Roannais Agglomération pour l'entretien des points d'apport volontaire.
- Accepte la somme de 2 616.00 € par an pour l'entretien de 2 sites de Points d'Apport Volontaire.
- dit que cette convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} Janvier 2024 jusqu'au 31 Décembre 2026.
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document.

Au Registre, tous les membres présents ont signé,

Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,
CORNET-MONAT Béatrice



Fait à Villemontais, 16 Novembre 2023

Le Maire,
GAUME Marie Françoise

